

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87

12 février 1999

S O M M A I R E

| | | | |
|--|-----------|---|------------|
| Alsace Saveurs S.A., Luxembourg | page 4170 | MDMT Group Inc. (Luxembourg) S.A., Luxembourg . | 4147 |
| Borges, S.à r.l., Luxembourg | 4175 | Melina S.A., Luxembourg | 4146 |
| Farever S.A., Luxembourg | 4130 | Menuiserie Guy Morheng, S.à r.l., Dalheim | 4147 |
| F.F. Holding S.A., Luxembourg | 4130 | Menzies Finance S.A., Luxembourg | 4147, 4148 |
| Financière Européenne S.A., Luxembourg | 4130 | MPCMA S.A., Luxembourg | 4148, 4149 |
| Finimpex S.A., Luxembourg | 4131 | MP Consult S.A., Luxembourg | 4143 |
| Fimmo S.A., Luxembourg | 4132, | MTT Holding S.A., Luxembourg | 4150 |
| Fobe Investments S.A., Luxembourg | 4130 | Mycenae S.A., Luxembourg | 4150 |
| Forteri Lux S.A., Luxembourg | 4134 | NFM Alliages S.A., Bertrange | 4150 |
| Gardiavilla S.A. | 4133 | Nortex International S.A., Luxembourg | 4151 |
| GC Europe S.A., Luxembourg | 4131 | Norwem International S.A., Luxembourg | 4151 |
| General Venture Capital IV Holding S.A., Luxembourg | 4134 | Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg | 4151, 4152 |
| Gentra S.A., Luxembourg | 4134 | Octet Europe Holding S.A., Luxembourg | 4152 |
| Gerhold - Gestion et Investissement S.A., Luxembourg | 4134 | Omnisoft S.A., Luxembourg | 4152, 4153 |
| Gifran International S.A., Luxembourg-Kirchberg | 4135 | Omnium Luxembourgeois de Gestion et de Participa-tions S.A., Luxembourg | 4154, 4155 |
| G.L. Finance & Development S.A., Luxembourg | 4135 | Oyster, Sicav, Luxembourg | 4153 |
| G.L. Trust International S.A., Luxembourg | 4135 | Pactolux S.A., Luxembourg | 4149 |
| Golf Shack S.A., Luxembourg | 4135, | PHI, Pierre Hammes Immobilière, S.à r.l., Dudelange | 4155 |
| Gonella S.A., Luxembourg | 4137 | Persi S.A., Luxembourg | 4155 |
| Grundfinanz AG, Luxembourg | 4136 | Plau International S.A., Luxembourg | 4155, 4157 |
| Hein Déchets, S.à r.l., Bech-Kleinmacher | 4135 | Poncin Lux S.A., Strassen | 4150 |
| Heliconia Holdings S.A., Luxembourg | 4137 | Poupette S.A., Luxembourg | 4158 |
| Hexagone S.A., Junglinster | 4137 | Probst, S.à r.l., Howald | 4158 |
| Horecamat, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg | 4138 | Quasar International Holding S.A., Luxembourg 4157, | 4158 |
| Hosinga S.A., Luxembourg | 4138 | Redmond International Company S.A., Luxembourg | 4159 |
| Hottinger International Asset Management S.A., Lu-xembourg | 4138 | Ridgewell International S.A., Luxembourg | 4159 |
| HSBC Global Investment Funds, Sicav | 4138 | (The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg | 4167 |
| Ideas S.A., Luxembourg | 4138 | Sanders Finance S.A., Luxembourg | 4158 |
| Image Investments Holding S.A., Luxembourg | 4139 | SBS Leasing (Luxembourg) S.A., Luxembourg 4159, | 4160 |
| Immobuild S.A., Luxembourg | 4139 | Schooner Investment S.A., Luxembourg | 4160 |
| Immo Orleans S.A., Luxembourg | 4139 | Seamar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg | 4161 |
| Imprimerie-Edition Kremer-Muller & Cie, S.à r.l., Foetz | 4140 | (Alfred) Seligmann et Compagnie, S.à r.l., Luxbg | 4161 |
| Indépendance et Expansion S.C.A., Luxembourg | 4139 | (André) Seligmann & Cie, S.e.c.s., Niederanven | 4165 |
| Infos International S.A., Luxembourg | 4140 | Semar S.A., Luxembourg | 4166 |
| Ingelux S.A., Luxembourg | 4140 | SFPV S.A.H., Luxembourg | 4162, 4163 |
| Integral Automotive S.A. | 4141 | Sicabel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 4166 |
| Integral Finance Holding S.A. | 4140 | SIDAM, Société Immobilière des Alpes Maritimes S.A., | |
| International Design S.A., Luxembourg | 4141, | Luxembourg | 4167 |
| International Harvest S.A., Luxembourg | 4142 | Snack Istanbul, S.à r.l., Luxembourg | 4166 |
| International Publishing & Promotors S.A., Luxbg | 4143 | Société de Développement Technologique S.A., Luxbg | 4167 |
| International Ventures Corporation S.A., Luxbg | 4142 | Socoser Lux, S.à r.l., Luxembourg | 4168 |
| Kent Investment Holding S.A., Luxembourg | 4143 | Sofitrade S.A., Luxembourg | 4169 |
| Laios S.A., Luxembourg | 4143 | Sohopar S.A., Luxembourg | 4168 |
| Lights International Trading S.A., Strassen | 4143 | Soparfir S.A., Luxembourg | 4169 |
| Loc-Car, S.à r.l., Bertrange | 4144 | Sopar Information S.A., Luxembourg | 4159 |
| Luigi Serra International S.A., Luxembourg | 4144 | Speralux, S.à r.l., Munsbach | 4163, 4164 |
| Luma, S.à r.l., Luxembourg | 4144 | Spinne Investments S.A., Luxembourg | 4169 |
| Mab Holding S.A., Luxembourg | 4144 | Stella Investment S.A., Luxembourg | 4169, 4170 |
| Magalor Investissements S.A., Luxembourg | 4144 | St Esprit Holding S.A., Junglinster | 4168 |
| Maisons de Distribution et Services S.A., Luxembourg | 4145 | Superspatz, S.à r.l., Wasserbillig | 4165, 4166 |
| Maple Grove, S.à r.l., Luxembourg | 4145 | (SVT), Solar und Vakuum Technologie AG, Luxem-bourg-Kirchberg | 4161, 4162 |
| Marcan, S.à r.l., Rollingen | 4145 | Tectum S.A., Luxembourg | 4164 |
| Marsala, S.à r.l., Luxembourg | 4146 | Tilly Holding AG, Luxembourg | 4169 |
| Mars & Co Consulting, S.à r.l., Luxembourg | 4145, | Unispar Holding S.A., Luxembourg | 4176 |
| MC Conseils S.A., Luxembourg | 4146 | | |
| M.C. Constructions, S.à r.l., Rollingen | 4147 | | |

FAREVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 37.792.

L'assemblée extraordinaire de la société anonyme FAREVER S.A. réunie le 16 novembre 1998 a nommé Messieurs Hans de Graaf et Maarten van de Vaart aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Messieurs Jean-Luc Jacquemin et Guy Rock, démissionnaires.

L'assemblée extraordinaire a également nommé MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Nico Weyland, démissionnaire.

Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi que le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendront à échéance en l'an 2003.

Le siège social a été transféré à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51354/003/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

F.F. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 22.022.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---------------------------------|------------------|
| - Résultats reportés | DEM 66.127,45 |
| - Résultats de l'exercice | DEM 3.164.172,99 |
| - Résultats disponibles | DEM 3.230.300,44 |
| - Résultats distribués | DEM 3.228.000,00 |
| - Report à nouveau | DEM 2.300,44 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Signature.

(51360/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.264.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Signatures

(51363/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

FOBE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 64.099.

BOARD RESOLUTION

The Undersigned: Hans de Graaf

Maarten van de Vaart

members of the Board of Directors of FOBE INVESTMENTS S.A.

The directors consider themselves as being regularly convened and herewith resolve:

- to accept the resignation of Mrs Juliette Lorang;
- to appoint temporarily Mr Illias Aratri residing at Via Dante Aligheri 21, Spilamberto (Modena) Italy, as replacement director, who will terminate the nomination of Mrs Juliette Lorang;
- to apply for the final election of Mr Illias Aratri at the next general assembly.

Done on November 30th, 1998.

For the Board of Directors
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51371/003/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

FINIMPEX, Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 19.076.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour FINIMPEX, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 P. Frédéric S. Wallers

(51364/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

FINIMPEX, Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 19.076.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour FINIMPEX, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 P. Frédéric S. Wallers

(51365/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

FINIMPEX, Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 19.076.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour FINIMPEX, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 P. Frédéric S. Wallers

(51366/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GC EUROPE S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
 R. C. Luxembourg B 47047.

Acte constitutif publié à la page 12.216 du Mémorial C 255 du 19 juin 1994.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(51374/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GC EUROPE S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
 R. C. Luxembourg B 47047.

L'assemblée générale reportée des actionnaires tenue en date du 19 novembre 1998, a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que commissaire, suite au rapprochement mondial des firmes COOPERS & LYBRAND et Price Waterhouse, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 mars 1999.

G. Becquer
 Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51375/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en société anonyme relevant du droit commun luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts par la suppression du mot «holding» pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINMO S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pennacchio, Riccardi, Citti, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 112S, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

P. Frieders.

(51368/212/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

FINMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

P. Frieders.

(51369/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GARDIAVILLA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.487.

EXTRAIT

Il résulte de courriers reçus au siège social de la société que:

- Monsieur Jacques Benzeno

- Monsieur André Labranche

- Mademoiselle Marie-Paule Mockel

ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 2 décembre 1998.

- La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 2 décembre 1998.

- Le siège social de la société GARDIAVILLA S.A., fixé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est également dénoncé avec effet au 2 décembre 1998.

*Pour publication
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51373/047/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

FORTERI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 47.865.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessier, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1994, acte publié au Mémorial C ° 389 du 11 octobre 1994, modifiée par-devant M^e Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz, en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 612 du 27 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FORTERI LUX S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature*

(51372/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GENERAL VENTURE CAPITAL IV HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxemburg, 26, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 38.587.

Auszug aus dem Protokoll der allgemeinen Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Mai 1998 am Sitz der Gesellschaft

1. Die Generalversammlung ratifiziert die vom Verwaltungsrat vorgenommene Nominierung von Alain Hondequin zum Verwaltungsratsposten. Herr Hondequin wird als Nachfolger von Frau Vivianne De Angelis, ausscheidendes Verwaltungsratsmitglied, ernannt.

2. Die Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder wird für weiter drei Jahre ratifiziert. Die Verlängerung des Mandates des Rechnungsprüfers wird um weiteres Jahr, bis Ende 1998, ratifiziert.

GENERAL VENTURE CAPITAL IV HOLDING S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51376/027/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GENTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.213.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

*Pour GENTRA S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers*

(51377/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GERHOLD - GESTION ET INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.588.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 5 mai 1998 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

*Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51378/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GIFRAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 56.584.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(51379/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

G.L. FINANCE & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 50.257.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51380/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

G.L. TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 50.258.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51381/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

HEIN DECHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 35.321.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 151 du 27 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 286 du 14 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEIN DECHETS, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(51391/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour GOLF SHACK S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(51382/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour GOLF SHACK S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(51383/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour GOLF SHACK S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(51384/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

L'assemblée générale statutaire du 3 juin 1996 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Marc Thillmann.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

Pour GOLF SHACK S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51385/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

L'assemblée générale statutaire du 2 juin 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Francine Herkes en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

Pour GOLF SHACK S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51386/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GRUNDFINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.277.

Roland Mertens et Marc Stilmant démissionnent de leur poste d'administrateur.

Le siège social ne se trouve plus au 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51390/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GONELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

Pour GONELLA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(51387/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GONELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

Pour GONELLA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(51388/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

GONELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.916.

L'assemblée générale statutaire du 10 septembre 1997 a ratifiée la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

Pour GONELLA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51389/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

HELICONIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.210.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

HELICONIA HOLDINGS S.A.

F. Mesenburg J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur

(51392/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

HEXAGONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HEXAGONE S.A.

L'assemblée générale s'est réunie ce 16 novembre 1998 à 18.00 heures sur convocation téléphonique et a accepté à l'unanimité la démission de ARGENT ADVISER LTD et son remplacement par FLYING YACHT GmbH.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51393/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 31.953.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1998 a été acceptée la démission des administrateurs Messieurs Giuseppe Doninelli, demeurant à CH-6874 Castel San Pietro (Suisse) et Roberto Franchini, demeurant Via Vall'Orba, 9, CH-6977 Ruvigliana (Suisse) et de l'Administrateur-Délégué Monsieur Riccardo Gay, demeurant Via Petrarca, 4, 20123 Milano (Italie) ainsi que Monsieur Guy Fasbender, demeurant à Habay-la-Neuve (Belgique), commissaire aux comptes;

a été appelée aux fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat la société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., représentée par Jan A.J. Bout,

ont été appelées aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat la société TYNDALL MANAGEMENT S.A., représentée par Jan A.J. Bout la société ALPMANN HOLDINGS LIMITED, représentée par Jan A.J. Bout,

est confirmé l'appointement de Richard Turner, demeurant à Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 1999.

Par décision de la même assemblée, le siège social de la société a été transféré à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg. Luxembourg, le 7 décembre 1998.

*Pour IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A.
NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51399/760/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

IMMOBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.868.

Acte constitutif publié à la page 10219 du Mémorial C n° 213 du 27 avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51400/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

IMMO ORLEANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.199.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour IMMO ORLEANS S.A.

Société Anonyme

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
SOCIETE ANONYME**

P. Frédéric

S. Wallers

(51401/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.355.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

*Pour INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature*

(51403/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 56.186.

Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 21 mars 1958, publié au Mémorial C no 32 du 6 mai 1958, modifiée suivant décision de l'assemblée en date du 20 mars 1962, publié au Mémorial C no 28 du 9 avril 1962, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 5 janvier 1968, publié au Mémorial C no 16 du 6 février 1968, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 21 janvier 1977, publié au Mémorial C no 49 du 1^{er} mars 1977, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 6 avril 1979, publié au Mémorial C no 158 du 14 juillet 1979, modifiée suivant acte reçu par Me Norbert Müller, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C no 159 du 8 juin 1989, modifiée suivant acte reçu du même notaire, en date du 25 mai 1992, publié au Mémorial C no 477 du 21 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu du même notaire, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C no 185 du 14 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMPRIMERIE-EDITION
KREMER-MULLER & CIE, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES*

Signature

(51402/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INFOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 47.783.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 27 novembre 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1996.

M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont a été nommé en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

*Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51404/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 41.752.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Signature.

(51405/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTEGRAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.872.

Le siège social de la société ne se trouve plus au 16, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Alain Steichen a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51407/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTEGRAL AUTOMOTIVE S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 42.202.

Le siège social de la société ne se trouve plus 16, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51406/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTERNATIONAL DESIGN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
H. R. Luxembourg B 40.145.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achtzehnten November.
Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INTERNATIONAL DESIGN SA., mit Sitz in L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks, R. C. Luxembourg Sektion B Nummer 40.145.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Luxembourg residierenden Notar Frank Baden, am 22. April 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 416 vom 22. September 1992.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Yannick Poos, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Liliane Peiffer, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Fräulein Carmen Medina, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben eingetragen zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um ITL 200.000.000,-, um es von seinem jetzigen Betrag von ITL 50.000.000,- auf ITL 250.000.000,- zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 400 neuen Aktien mit einem Nennwert von je ITL 500.000,-, welche dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen.

2.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3.- Enstprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um zweihundert Millionen italienische Lire (200.000.000,- ITL) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzig Millionen italienische Lire (50.000.000,- ITL) auf zweihundertfünfzig Millionen italienische Lire (250.000.000,- ITL) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von vierhundert (400) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfhunderttausend italienischen Lire (500.000,- ITL), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die vierhundert (400) neuen Aktien werden durch Herrn Giuseppe Olivieri, Architekt, wohnhaft in Porto Potenza Picena (Italien), nach Verzicht der eventuellen Zeichnungsrechte sämtlicher anderer Gesellschafter gezeichnet und voll einzahlt, so dass, die Summe von zweihundert Millionen italienische Lire (200.000.000,- ITL) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Artikel fünf der Satzung wird dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

In deutscher Sprache:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfzig Millionen italienische Lire (250.000.000,- ITL), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je fünfhunderttausend italienische Lire (500.000,- ITL).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den gesetzlichen vorgesehenen Bestimmungen.»

In englischer Sprache:

«**Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at two hundred and fifty million Italian Lira (250,000,000.- ITL) represented by five hundred (500) shares with a par value of five hundred thousand Italian Lira (500,000.- ITL) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achtzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird der Betrag der Kapitalerhöhung auf vier Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Poos, Peiffer, Medina, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 1998, vol. 504, fol. 72, case 9. – Reçu 42.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 8. Dezember 1998.

J. Seckler.

(51408/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTERNATIONAL DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 40.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1998.

J. Seckler.

(51409/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTERNATIONAL HARVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.135.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

INTERNATIONAL HARVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(51410/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.657.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

INTERNATIONAL VENTURES

CORPORATION

Signatures

Deux Administrateurs

(51412/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

INTERNATIONAL PUBLISHING & PROMOTORS, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 1998.

(51411/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.505.

Monsieur Angelo Zito, administrateur de sociétés, Bettange-sur-Mess, a donné démission de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51413/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

LAIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.426.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAIOS S.A.
Signature

(51414/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

LIGHTS INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8031 Strassen, 2, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 59.534.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 9 décembre 1998.

Signature.

(51415/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MP CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 61.241.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 514, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 1998.

P. Maes J. Maes.

(51434/721/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MP CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 61.241.

Le siège social de la société MP CONSULT est établi au 5, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg.
Luxembourg, le 26 octobre 1998.

P. Maes J. Maes.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51435/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

LOC-CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
 Siège social: L-8077 Bertrange, 15, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signatures.

(51416/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 51.542.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A.

SGG

Signatures

(51417/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

LUMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
 Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue J.-P. Huberty.
 R. C. Luxembourg B 17.448.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J-C Chapelotte. I. Tont.

(51418/721/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MAB HOLDING S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 47.140.

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour MAB HOLDING S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(51419/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MAGALOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
 R. C. Luxembourg B 65.679.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 1998

1. La démission de Madame Sandrine Purel de son mandat d'administrateur est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

2. Monsieur Giuseppe Napolitano, administrateur de sociétés, résidant à Arese (MI), est nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Purel. Il terminera le mandat de l'administrateur sortant, venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 1998

Monsieur Giuseppe Napolitano, administrateur de sociétés, résidant à Arese (MI) est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
MAGALOR INVESTISSEMENTS S.A.
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51420/788/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MAISONS DE DISTRIBUTION ET SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.338.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

**MAISONS DE DISTRIBUTION
ET SERVICES S.A.**

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Signature Administrateur | Signature Administrateur |
|-----------------------------|-----------------------------|

(51421/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MAPLE GROVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 57.233.

Constituée par-devant M^e Roger Arrendorf, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C no 103 du 4 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAPLE GROVE, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signatures

(51422/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MARCAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 29.504.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51423/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MARS & CO CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.137.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dominique Gilles Mars, gérant de société, demeurant à F-75016 Paris (France), 43, avenue du Maréchal Fayolle;

représenté, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Paris en date du 14 novembre 1998, par la société de droit luxembourgeois LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Pescatore;

à son tour ici représentée par Monsieur Jean-Marc Debaty, employé privé, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 25 novembre 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varieront par le comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps qu'elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MARS & CO. CONSULTING, ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, R. C. Luxembourg B 46.137, constituée suivant acte reçu en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 99 du 17 mars 1994.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent six millions neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 106.900.000,-), divisé en dix mille six cent quatre-vingt-dix parts sociales (10.690) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUE 10.000.-) chacune.

III. L'associé unique a décidé de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre d'une année et finit le 30 novembre de l'autre année.».

Par conséquent, l'associé décide qu'exceptionnellement l'année sociale en cours, qui a débuté le 1^{er} janvier 1998, se terminera le 30 novembre 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: D. Mars, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

J. Elvinger.

(51424/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MARS & CO CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.137.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 10 décembre 1998.

Signature.

(51425/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MARSALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 34.641.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Pour MARSALA, S.à r.l.

EUFIDE, S.à r.l.

Signature

(51426/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MC CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12A, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.618.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 4 décembre 1998, vol. 133, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1998.

A. Gallo.

(51427/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MELINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.755.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 87, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Signature.

(51431/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

M.C. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 52.785.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51428/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.263.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 novembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 1998, vol. 504, fol. 70, case 5.

I.- Que par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1992, publié au Mémorial C numéro 519 du 12 décembre 1992, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, R.C. Luxembourg B numéro 41.263, avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions avec une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1998.

J. Seckler

Notaire

(51429/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MENUISERIE GUY MORHENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 10, rue Waasserkapp.
R. C. Luxembourg B 40.073.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dalheim, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51430/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MENZIES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 66.055.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENZIES FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 66.055, constituée suivant acte reçu en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 813 du 6 novembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Isaac, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Malliar, employé privé, demeurant à Arlon.

Le président prie le notaire d'acter

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 5 août 1998 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

2) Modification des statuts en conséquence afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 5 août 1998, jour de la constitution de la société, se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: X. Isaac, C. Koch, J.-P. Malliar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

J. Elvinger.

(51432/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MENZIES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.055.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 10 décembre 1998.

Signature.

(51433/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MPCMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.514.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MPCMA S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, Rue Jean Monnet, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 64.514, constituée suivant acte reçu en date du 20 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 571 du 5 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Isaac, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Malliar, employé privé, demeurant à Arlon.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appart de la liste de présence que les 5.100 (cinq mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 20 mai 1998 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

2) Modification des statuts en conséquence afin de leur donner la teneur suivante:

«Art. 10. l'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 20 mai 1998, jour de la constitution de la société, se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Isaac, C. Koch, J.-P. Malliar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

J. Elvinger.

(51436/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MPCMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.514.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 10 décembre 1998.

Signature.

(51437/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

PACTOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 26.774.

Réquisition

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de PACTOLUX en date du 8 septembre 1998, il résulte les décisions suivantes:

- Monsieur Antony Cladin est désigné, avec effet au 8 septembre 1998, en tant que Directeur Technique de la Société.

- Monsieur Hugo Cox est désigné, avec effet au 8 septembre 1998, en tant que Directeur Financier de la Société.

- La nomination de Monsieur Ludwig Criel, en tant que Président du Conseil d'Administration est confirmée.

- La nomination de Monsieur Hans Verstraete en tant qu'Administrateur-Délégué du Conseil d'Administration est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACTOLUX

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51451/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MTT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 38.845.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie à Luxembourg le 10 avril 1997 a pris acte de la démission d'un administrateur, M. Pascal Hubert et a nommé en son remplacement M. Marc Koeune, économiste, demeurant à Steinsel. Le mandat de M. Koeune, ainsi que des deux autres administrateurs, se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2003.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51438/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

MYCENAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.860.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour MYCENAE S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(51439/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

NFM ALLIAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.629.

Constituée par-devant Me Roger Arrendorf, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1995, acte publié au Mémorial C no 74 du 12 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C no 612 du 27 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NFM ALLIAGES S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signatures

(51440/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

PONCIN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.773.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 1998

L'assemblée générale nomme Monsieur Yves Poncin en remplacement de Monsieur Francis Poncin en tant qu'administrateur délégué. Monsieur Francis Poncin restera toutefois administrateur.

Suite à cette décision, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Francis Poncin, en Roua, 28 B-4560 Ocquier, administrateur.

Monsieur Albert Poncin, en Visoul, 6 B-4560 Ocquier, administrateur.

Monsieur Vincent Poncin, route de Spa, 35 B-5372 Mean, administrateur.

Monsieur Yves Poncin, 17 Grand-rue, B-4560 Ocquier, administrateur-délégué.

Strassen, le 1^{er} décembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51456/678/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

NORTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.376.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 1998.

NORTEX INTERNATIONAL S.A.

Signatures
Deux Administrateurs

(51441/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

NORWEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 42.354.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(51442/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 21.646.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize novembre, à 15.30 heures.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.646, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 180 du 6 juillet 1984, page 8418, et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 382 du 17 octobre 1990, page 18322.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Maître Gilles Dusemon, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prosprt, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

A. augmentation du capital social de la société à concurrence de 163.000,- francs luxembourgeois par l'émission de 163 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 8.200,- francs luxembourgeois par part sociale nouvellement émise;

B. modification correspondante de l'article 4 alinéa 1er des statuts de la Société.

II. que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varierait par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeurera annexée ensemble avec les procurations au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III. qu'il résulte de ladite liste de présences que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (LUF 1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante trois mille francs luxembourgeois (LUF 163.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) au montant de six cent soixante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 663.000,-) par l'émission de cent soixante-trois parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et assorties d'une prime d'émission de huit mille deux cents francs luxembourgeois (LUF 8.200,-) par part sociale nouvellement émise.

Les associés actuels renoncent à leur droit préférentiel de souscription et acceptent que toutes les parts sociales nouvelles soient souscrites par Monsieur Daniel Kayser, sans état, demeurant à L-3440 Dudelange, 94, avenue Grand-Duchesse Charlotte. Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents francs luxembourgeois (LUF 1.499.600,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la première résolution, l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent soixante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 663.000,-) représenté par six cent soixante-trois (663) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: G. Dusemon, M. Prosprt, F. Stoltz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 57, case 9. – Reçu 14.996 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998. A. Schwachtgen.

(51443/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 21.646.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1107 du 16 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998. A. Schwachtgen.

(51444/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 19.222.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998. OCTET EUROPE HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(51445/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

OMNISOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 57.150.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OMNISOFT S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 57.150, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 90 du 26 février 1997, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- frs) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugo Jankowitz, docteur en informatique, demeurant à Bech-Kleinmacher.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Simon Love, administrateur de société, demeurant à Anvers (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de OMNISOFT S.A. pouvant faire le commerce sous l'enseigne JBA RESOURCING.»

2.- Transfert du siège social à L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de OMNISOFT S.A. pouvant faire le commerce sous l'enseigne JBA RESOURCING.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épousé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jankowitz, Thill, Love, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 1998, vol. 504, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1998.

J. Seckler.

(51446/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

**OMNISOFT S.A., Société Anonyme,
(pouvant faire le commerce sous l'enseigne JBA RESOURCING).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 57.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1998.

J. Seckler.

(51447/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

OYSTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.740.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour OYSTER, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(51450/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

OMNIUM LUXEMBOURGEOIS DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A.,
Société Anonyme,
(anc. OMNIUM LUXEMBOURGEOIS DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A.).
 Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
 R. C. Luxembourg B 47.997.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OMNIUM LUXEMBOURGEOIS DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B numéro 47.997, constituée suivant acte reçu en date du 13 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 412 du 21 octobre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Kieffer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bénédicte Colleaux, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 60.000 (soixante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédictis, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

2. Modification de l'article 10 des statuts pour fixer la clôture de l'exercice social annuel au trente novembre.

Exceptionnellement l'exercice en cours a débuté le premier janvier 1998 et se clôturera le trente novembre 1998.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières non régi par cette loi.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, définissant l'objet de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédictis, de manière à en faciliter l'accomplissement.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social annuel de la société pour en fixer la clôture au 30 novembre et de modifier par conséquent l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** L'année sociale commence le premier décembre d'une année et finit le trente novembre de l'autre année.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide qu'exceptionnellement l'exercice en cours a débuté le 1^{er} janvier 1998 et se clôturera le 30 novembre 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Fiorucci, S. Kieffer, B. Colleaux, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

J. Elvinger.

(51448/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

**OMNIUM LUXEMBOURGEOIS DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.997.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

(51449/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1998.

PERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.880.

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 1998.

PERSI S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(51452/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

PHI, PIERRE HAMMES IMMOBILIÈRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 33, rue Marcel Schmit.
R. C. Luxembourg B 56.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 1998.

Signature.

(51453/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

PLAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.374.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventeenth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation PLAU INTERNATIONAL S.A., established in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 21st, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Number 87 of March 3rd, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 17th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil Number 380 of June 16th, 1997.

The meeting begins at five p.m., Mr Konstantin Boyko, engineer, residing in Bereldange, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, residing at Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty shares of a par value of one thousand francs each, representing the total share capital of one million two hundred and fifty thousand francs, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and thirty-six thousand (336,000.-) francs so as to bring it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) francs to one million five hundred and eighty-six thousand (1,586,000.-) francs by the creation and issue of three hundred and thirty-six (336) shares of the Company.

Payment of an issue premium.

2. Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by three hundred and thirty-six thousand (336,000.-) francs so as to bring it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) francs to one million five hundred and eighty-six thousand (1,586,000.-) francs by the creation and issue of three hundred and thirty-six (336) shares of the Company of a par value of one thousand (1,000.-) francs each.

The other shareholders having waived their preferential subscription right, the new shares have all been subscribed by Mr Gennadiy Plis, prenamed,

here represented by Mr Konstantin Boyko, prenamed, by virtue of a proxy given in Lugansk (Ukraine), on November 5th, 1998.

Such proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

All the shares have been fully paid up in cash.

Besides the par value of the shares, the subscriber has paid in an issue premium of a total amount of seven hundred and fifty-four thousand three hundred and nine (754,309.-) francs, so that the amount of one million ninety thousand three hundred and nine (1,090,309.-) francs is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

Following the preceding resolution Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 3. The corporate capital is set at one million five hundred and eighty-six thousand (1,586,000.-) francs, divided into one thousand five hundred and eighty-six (1,586) shares with a par value of one thousand (1,000.-) francs each.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding PLAU INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil numéro 87 du 3 mars 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date des 17 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C Numéro 380 du 16 juin 1997.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Konstantin Boyko, ingénieur, demeurant à Bérelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent trente-six mille (336.000,-) francs pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à un million cinq cent quatre-vingt-six mille (1.586.000,-) francs par la création et l'émission de trois cent trente-six (336) actions nouvelles.

Paiement d'une prime d'émission.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trente-six mille (336.000,-) francs, pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à un million cinq cent quatre-vingt-six mille (1.586.000,-) francs par la création et l'émission de trois cent trente-six (336) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, toutes les nouvelles actions ont été souscrites par Monsieur Gennadiy Plis, préqualifié,

ici représenté par Monsieur Konstantin Boyko, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugansk (Ukraine), le 5 novembre 1998,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

A part la valeur nominale des nouvelles actions, le souscripteur a versé une prime d'émission d'un montant total de sept cent cinquante-quatre mille trois cent et neuf (754.309,-) francs, de sorte que le montant d'un million quatre-vingt-dix mille trois cent et neuf (1.090.309,-) francs est désormais à la libre disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital de la société est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-six mille (1.586.000,-) francs, divisé en mille cinq cent quatre-vingt-six (1.586) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Boyko, F. Stoltz-Page, R. Thill, S. Goudimenko, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 69, case 9. – Reçu 10.903 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51454/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

PLAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51455/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

QUASAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 18.990.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51460/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

QUASAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 18.990.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 15 octobre 1998 au siège social

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Wahib S. Binzagr, Jeddah, Arabie Saoudite
 - Monsieur Faisal S. Binzagr, Jeddah, Arabie Saoudite
 - Monsieur Mohamed O.S. Binzagr, Jeddah, Arabie Saoudite
 - Monsieur Abdullah S. Binzagr, Jeddah, Arabie Saoudite.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur P.J. Fountain, Jeddah, Arabie Saoudite.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 16, case 12. — Recu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

(51461/520/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

POUPETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.797.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUPETTE S.A.

Signature
Administrator

Signature
Administrateur

(51457/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 décembre 1998.

PROBST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, rue des Joncs.
B. C. Luxembourg B 10 699

R. C. Luxembourg B 10.597
Constituée en date du 6 février 1973 par acte sous seing privé, publié au Mémorial C no 58 du 4 avril 1973, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 janvier 1988, acte publié au Mémorial C no 112 du 27 avril 1988

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations

Pour PROBST, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(51459/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 décembre 1998

SANDERS FINANCE S.A. Société Anonyme

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
P. C. Luxembourg P. 45 361

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au *l'Émorial, Recueil des Sociétés et Associations*.
(51464/6779) Déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 décembre 1998

REDMOND INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 23.210.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang
Administrateur

(51462/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.962.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A.
J.-R. Bartolini F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(51463/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SOPAR INFORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.772.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51486/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.034.

Les bilans au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 95, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A.

(51465/027/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.034.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 1998, tenue à 14.00

Ordre du jour:

1. Cooptation d'un nouvel administrateur

Monsieur André Rainau est désigné comme nouveau Président du Conseil d'Administration de la société SBS LEASING (Luxembourg) S.A., en remplacement de Monsieur Dieter Wetzel, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

2. Lecture et Approbation du procès-verbal

Il est donné lecture du présent procès-verbal. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51466/027/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.034.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} décembre 1998

1. L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des Administrateurs, Messieurs Alain Hondequin et Jean-Paul Poos, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.

2. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur André Rainau au poste de Président du Conseil d'Administraton (en date du 26.06.1998) en remplacement de Monsieur Dieter Wetzel, administrateur, dont il terminera le mandat.

Luxembourg, le 2 décembre 1998.

SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51467/027/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.034.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue au siège social le 1 décembre 1998 à 15.00 heures*

Présents:

- Alain Hondequin, Administrateur,
- Jean-Paul Poos, Administrateur,
- André Rainau, Président,

Extrait de l'Ordre du jour

1. Composition du Conseil d'Administration

Monsieur Alain Hondequin remet sa démission au Conseil d'Administration avec effet au 2 décembre 1998. Le Conseil d'Administration décide en conséquence de coopter à cette même date Monsieur Ignatius Bundi en remplacement de Monsieur A. Hondequin, M. I. Bundi terminant le mandat de ce dernier.

2. Transfert du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A. du 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 291, route d'Arlon L-1150.

3. Lecture et approbation du procès-verbal

Il est donné lecture du présent procès-verbal: celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

*Le Conseil d'Administration
Signature Signature
Administrateur Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51468/027/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SCHOONER INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 39.331.

Société anonyme constituée originairement sous la dénomination de CLIPPER INVESTMENT S.A., suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 290 du 2 juillet 1992. Sa dénomination a été changée en SCHOONER INVESTMENT S.A., suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 37 du 26 janvier 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SCHOONER INVESTMENT
Société Anonyme
Signature

(51469/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SEAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.737.

Il résulte des décisions de la résolution du Conseil d'Administration du 18 novembre 1998 que:

- M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra (Suisse) a été nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51470/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

ALFRED SELIGMANN ET COMPAGNIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 8.960.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur André Seligmann, commerçant, demeurant à L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
- 2.- Monsieur Roland Seligmann, docteur en médecine, demeurant à L-8081 Bertrange, 25, rue de Mamer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ALFRED SELIGMANN ET COMPAGNIE, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue, R.C. Luxembourg section B numéro 8960,

constituée suivant acte sous seing privé en date du 6 avril 1970, publié au Mémorial C, numéro 120 du 17 juillet 1970, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes sous seing privé en date du 20 juin 1983, publié au Mémorial C, numéro 267 du 11 octobre 1983, et en date du 7 novembre 1986, publié au Mémorial C, numéro 20 du 24 janvier 1987, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 août 1990, publié au Mémorial C numéro 69 du 14 février 1991,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs.), représenté par cinquante (50) parts sociales de dix mille francs (10.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée ALFRED SELIGMANN ET COMPAGNIE est anticipativement dissoute et mise en liquidation.

Monsieur André Seligmann, préqualifié, est nommé liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Seligmann, R. Seligmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 1998, vol. 504, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1998.

J. Seckler.

(51471/231/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

(SVT), SOLAR UND VAKUUM TECHNOLOGIE AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.354.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(51484/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

(SVT), SOLAR UND VAKUUM TECHNOLOGIE AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.354.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 novembre 1998 que Mme Geneviève Blauen, administrateur, demeurant à Hondelange, Belgique, a été appelée aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51485/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SFPV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.205.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SFPV S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 52 205, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 580 du 14 novembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvan Vlaeminck, employé privé, demeurant à Nassogne (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 3.000.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 4.250.000,- LUF par la création et l'émission de 2.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.250,- LUF chacune.

Souscription et libération des actions nouvellement créées.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions de francs (3.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à quatre millions deux cent cinquante mille francs (4.250.000,- LUF) par la création et l'émission de deux mille quatre cents (2.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- LUF) chacune.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les deux mille quatre cents (2.400) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,

représentée par Monsieur Alexis KAMAROWSKY, préqualifié.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions de francs (3.000.000,-LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. 1^{er}. alinéa. Le capital social est fixé à quatre millions deux cent cinquante mille francs (4.250.000,- LUF) représenté par trois mille quatre cents (3.400) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement soixante-cinq mille francs (65.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, F. Cannizzaro, Y. Vlaeminck, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 60, case 9. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

P. Frieders.

(51475/212/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

P. Frieders.

(51476/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SPERALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 36.867.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SPERALUX S.à r.l., mit Sitz in L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, (R.C. Luxemburg B Nummer 36.867), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 17. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 400 vom 21. Oktober 1991.

Die Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar André Schwachtgen, am 20. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 491 vom 19. Oktober 1993, und durch Urkunden des amtierenden Notar:

- am 14. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 332 vom 21. Juli 1995;
- am 2. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 337 vom 13. Juli 1996;
- am 22. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 156 vom 1. April 1997;
- am 8. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 714 vom 20. Dezember 1997;
- am 14. August 1998, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1. - Die Gesellschaft deutschen Rechts RASS STAHL AG, mit Sitz in D-54292 Trier, Ruwerstrasse 15 (Deutschland),

vertreten durch die gemeinsam zeichnungsberechtigten Vorstandsmitglieder:

a) Herr Dr. Ulrich Rass, Jurist, wohnhaft in D-54294 Trier, Gertrud-Schloss- Strasse 20 (Deutschland);

b) Herr Christoph Rass, Diplom-Volkswirt/Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Holunderweg 4 (Deutschland);

2. - Die Gesellschaft deutschen Rechts SPETRANS INTERNATIONAL GmbH, mit Sitz in D-54292 Trier, Ruwerstrasse 15 (Deutschland),

vertreten durch die gemeinsam zeichnungsberechtigten Vorstandsmitglieder:

a) Herr Dr. Ulrich Rass, vorgenannt;

b) Herr Christoph Rass, vorgenannt;

3. - Herr Christoph Rass, vorgenannt, handelnd in seinem eigenen Namen;

4. - Herr Dr. Ulrich Rass, vorgenannt, handelnd in seinem eigenen Namen.

Die Komponenten sub 1.- und 2.- sind einzige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung SPERALUX S.à r.l.

Die Erschienenen, handelnd wie erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

1. - Die vorbezeichnete Gesellschaft RASS STAHL AG, durch ihre vorgenannten Vertreter, erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr rechtens:

an Herrn Dr. Ulrich Rass, vorgenannt, dies annehmend, achthundert (800) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft SPERALUX S.à r.l.

2. - Die vorbezeichnete Gesellschaft SPETRANS INTERNATIONAL G.m.b.H. durch ihre vorgenannten Vertreter, erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr rechtens:

an Herrn Christoph Rass, vorgenannt, dies annehmend, achthundert (800) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft SPERALUX S.à.r.l..

Die nunmehrigen Gesellschafter, alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SPERALUX S.à r.l. erklären diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliessen die Gesellschafter Art. 6 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf acht Millionen Franken (8.000.000,- Fr.), aufgeteilt in eintausend sechshundert (1.600) Anteile mit einem Nominalwert von je fünftausend Franken (5.000,- Fr.).

| | |
|---|-----|
| 1. - Herr Christoph Rass, Diplom-Volkswirt/ Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Holunderweg 4 (Deutschland), achthundert Anteile | 800 |
|---|-----|

| | |
|--|-----|
| 2. - Herr Dr. Ulrich Rass, Jurist, wohnhaft in D-54294 Trier, Gertrud-Schloss-Strasse 20 (Deutschland), acht-hundert Anteile | 800 |
|--|-----|

| | |
|---|-------|
| Total: eintausendsechshundert Anteile | 1.600 |
|---|-------|

Alle diese Anteile sind vollständig eingezahlt.)»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die beiden vorgenannten Herren Dr. Ulrich Rass und Christoph Rass zu zusätzlichen Geschäftsführern der Gesellschaft SPERALUX S.à r.l. zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfsiebzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Rass, C. Rass, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 504, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

| | |
|--|-------------|
| Junglinster, den 8. Dezember 1998. (51488/231/78) | J. Seckler. |
|--|-------------|

SPERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 36.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1998. J. Seckler.

(51489/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

TECTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.763.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 1^{er} décembre 1998, a unanimement décidé de:

- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue Dalheim, L-5898 Luxembourg, comme quatrième administrateur de la société en remplacement de Jeannine De Mets jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 décembre 1998. Signatures.

(51497/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

ANDRE SELIGMANN & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial «Les Arcades».
R. C. Luxembourg B 22.522.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.
Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur André Seligmann, commerçant, demeurant à L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
- 2.- Madame Marion Bernard, gérante, épouse de Monsieur André Seligmann, demeurant à L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société en commandite simple ANDRE SELIGMANN & CIE, S.e.c.s., ayant son siège social à L-6940 Niederanven, Centre Commercial «Les Arcades», R. C. Luxembourg section B numéro 22.522,

constituée suivant acte sous seing privé en date du 31 janvier 1985, publié au Mémorial C numéro 70 du 7 mars 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 août 1994, publié au Mémorial C numéro 519 du 12 décembre 1994;
 - en date du 21 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 487 du 27 septembre 1995;
 - et en date du 29 août 1995, publié au Mémorial C numéro 609 du 30 novembre 1995,
- au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par vingt (20) parts sociales de vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société en commandite simple ANDRE SELIGMANN & CIE, S.e.c.s, est anticipativement dissoute et mise en liquidation.

Madame Marion Bernard, préqualifiée, est nommée liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Seligmann, M. Bernard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 1998, vol. 504, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 décembre 1998.

J. Seckler.

(51472/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SUPERSPATZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 48, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.017.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 1^{er} décembre 1998, vol. 132, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 décembre 1998.

Signatures.

(51494/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SUPERSPATZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 48, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.017.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 1^{er} décembre 1998, vol. 132, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 décembre 1998.

Signatures.

(51495/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SUPERSPATZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 48, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.017.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 1^{er} décembre 1998, vol. 132, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 décembre 1998.

Signatures.

(51496/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 40.790.

Démission et Nomination du Commissaire aux Comptes prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 novembre 1998

La démission de Madame Anna Bencini de son mandat de commissaire aux comptes est accepté et décharge lui est donnée. Est nommée commissaire aux comptes en remplacement:

- Madame Astrid Goergen, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SEMAR S.A., Société Anonyme.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51473/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SICABEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 66.177.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 1998 que M. Jean-Luc Stavaux, Architecte - Ingénieur-Conseil, demeurant à Profondeville (Belgique), a été nommé gérant en remplacement de M. Jean-Marc Noël, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 99 case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51474/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SNACK ISTANBUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 4, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.487.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 60, case 11, que suite à une cession par Monsieur Sevket Sag, serrurier, demeurant à D-66386 St. Ingbert, Obere Kaiserstrasse 193, à Monsieur Kenan Cakan, cuisinier, demeurant à D-66280 Sulzbach, Grühlingstrasse 47, de 10 parts sociales de la société à responsabilité limitée SNACK ISTANBUL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 4, place de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, le 9 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 460 du 16 septembre 1995, au capital social de 500.000,- LUF, représenté par 100 parts sociales de 5.000,- LUF chacune, la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts est modifiée comme suit:

| | |
|---|------------|
| 1) Madame Reyhan Hakan, gérante, épouse Monsieur Ismail Karadeniz, demeurant à F-57270 Uckange, 22, rue du Temple, quarante parts sociales | 40 |
| 2) Monsieur Ismail Karadeniz, commerçant, demeurant à F-57270 Uckange, 22, rue du Temple, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| 3) Monsieur Seyitahmet Hakan, commerçant, demeurant à F-57270 Uckange, 2, rue des Mimosas, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| 4) Monsieur Kenan Cakan, cuisinier, demeurant à D-66280 Sulzbach, Grühlingstrasse 47, dix parts sociales | 10 |
| Total: cent parts sociales | <u>100</u> |

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 1998.

P. Frieders.

(51477/212/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.983.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(51478/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.983.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(51479/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SIDAM, SOCIETE IMMOBILIERE DES ALPES MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 32.457.

Société constituée le 15 décembre 1989 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 490 du 11 juin 1990.

Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes de la société, a démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société, établi à Luxembourg au 29, rue de l'Hippodrome a été dénoncé le 8 décembre 1998.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 25 case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51480/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Extrait du procès-verbal des décisions prises sous forme circulaire par le Conseil d'administration avec effet au 9 octobre 1998

Résolution unique

Le Conseil d'administration décide de nommer M. Carlo Alberto Bruno comme administrateur par cooptation en remplacement de M. Silvio Bencini, démissionnaire.

Pour extrait conforme
THE SAILOR'S FUND, SICAV
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Dépositaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19 case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51498/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SOCOSER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
 Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place SS. Pierre et Paul.
 R. C. Luxembourg B 15.804.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept novembre.
 Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul Legros, commerçant, demeurant à F-57050 Longleville-les-Metz, 15B, rue des Villas (France);
- 2.- Madame Marie-Louise Legros-Thomas, sans profession, demeurant à F-57050 Longleville-les-Metz, 15B, rue des Villas (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Longleville-les-Metz, le 28 octobre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les documents ci-dessus sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SOCOSER LUX, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 15.804, ayant son siège social à L-2334 Luxembourg, 11, place SS. Pierre et Paul,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 février 1978, publié au Mémorial C numéro 85 du 25 avril 1978, et dont deux cessions de parts sociales ont eu lieu sous seing privé en date du 6 juin 1988, dont publication au Mémorial C numéro 235 du 2 septembre 1988,

au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée SOCOSER LUX, S.à r.l., est dissoute.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins chez FIDUCIAIRE FIBETRUST à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Fischer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 1998, vol. 504, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1998.

J. Seckler.

(51481/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SOHOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69 route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 16.502.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour SOHOPAR S.A., Société Anonyme
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(51483/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

ST ESPRIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

L'assemblée générale s'est réunie ce 16 novembre 1998 à 17.00 heures sur convocation téléphonique et a accepté à l'unanimité la démission de ARGENT ADVISER LTD et son remplacement par FLYING YACHT GmbH.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 11 case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51491/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SOFITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 40.762.

*Démission et Nomination du Commissaire aux Comptes prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue le 20 novembre 1998*

La démission de Madame Anna Bencini de son mandat de commissaire aux comptes est accepté et décharge lui est donnée. Est nommée commissaire aux comptes en remplacement:

- Madame Astrid Goergen, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

SOFITRADE S.A., Société Anonyme.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51482/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SOPARFIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69 route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.299.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour SOPARFIR S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(51487/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

SPINNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69 route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.698.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour SPINNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(51490/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

TILLY HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 52.635.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 14, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51499/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.602.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51492/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 53.602.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 12 novembre 1998 que:

Monsieur Marcel Orsini a été nommé Administrateur-délégué de la société, avec pleins pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature.

Son mandat d'Administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Marcel Orsini, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration,

- Jacques Benzeno, M.A. of economics, demeurant à Strassen,

- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid.

Pour publication

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51493/047/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.

ALSACE SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. BRENWOOD HOLDING Ltd, une société de droit irlandais, avec siège social à Priory House, 19, Priory Hall, Stillorgan (Irlande),

ici représentée par Monsieur Paul Marx, juriste, demeurant à Esch-sur-Alzette, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 novembre 1998;

2.- Monsieur Roland Weller, administrateur de sociétés, demeurant à F-67460 Souffelweyersheim, 2, rue du Hohwald, ici représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 octobre 1998.

Les prédictes procurations, signées ne varieront par le comparant agissant dès dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ciavant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALSACE SAVEURS S.A., qui sera régie par les présents statuts et les textes en vigueur dont notamment la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art.3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la restauration de collectivités, l'acquisition, la création et l'exploitation directe ou indirecte, la prise à bail, l'affermage, la gérance, la location de tous fonds de commerce pouvant servir d'une façon quelconque l'objet de la société.

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- la participation de la société à toute entreprise ou société, créée ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, par tout moyen, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusion, d'alliance ou de société en participation.

Titre II. - Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote y attaché appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe, la possession d'une action emportant de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société. Tout administrateur sortant est rééligible. Les fonctions d'un administrateur prennent fin dès que celui-ci atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, les administrateurs restants peuvent, entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire par voie de cooptation.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

A défaut de ratification des nominations provisoires, les délibérations prises par le Conseil et les actes accomplis par lui depuis ces nominations n'en demeurent pas moins valables.

Art. 7. Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, personnes physiques, un Président qui peut être élu pour la durée de son mandat d'administrateur ou pour une durée moindre. Le Conseil peut, à tout moment, lui retirer ses fonctions.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne, lors de chaque séance celui des membres présents qui remplira les fonctions de Président.

Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Lors de chaque séance, le Conseil désigne un secrétaire qui peut être choisi parmi ses membres ou non.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre local et localité indiqués dans la convocation.

Il peut également être convoqué par des administrateurs constituant au moins le tiers de ses membres, s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs ont le droit de se faire représenter par l'un de leurs collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, télégramme ou télécopie, mais chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul absent.

La présence effective, tant en personne que par mandataire, de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, celle du Président de la séance étant prépondérante en cas de partage des voix.

Toutefois, lorsque le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à une séance, sans que l'autre ou aucun des autres se soit fait représenter, les délibérations doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des personnes présentes et fait état de l'absence de celles qui ont été convoquées.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration contracte tout emprunt quelconque sans limitation de somme, de la manière et aux conditions qu'il juge convenables.

Il peut de même donner l'aval, la caution ou la garantie de la société, mais sans être autorisé à déléguer ce pouvoir d'une manière générale et illimitée.

Il peut autoriser le président, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société. Cette autorisation peut également fixer, pour chaque engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants ainsi fixés, l'autorisation du Conseil d'Administration est requise dans chaque cas.

La durée des autorisations prévues à l'alinéa précédent ne peut être supérieure à un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalises ou garantis.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, mais toujours dans le délai d'un an, le Président du Conseil d'Administration peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société, sans limitation de montant.

Le Conseil arrête les inventaires et les comptes à soumettre à l'assemblée générale et statue sur toute proposition d'attribution et de répartition des bénéfices à présenter aux actionnaires.

Il assure le fonctionnement de la société, notamment en constituant un bureau du conseil, en consentant les délégations de pouvoirs nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires.

De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

La responsabilité des administrateurs, ainsi que celle du président du Conseil d'Administration et des administrateurs-délégués est réglée en conformité de la législation en vigueur.

L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération, soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

L'assemblée générale peut décider que les administrateurs recevront, à titre de jetons de présence, une allocation, dont elle fixera l'importance.

Le Conseil en assure la répartition entre ses membres, de la façon qu'il juge convenable.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 11.00 (onze) heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si le capital souscrit est entièrement représenté, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président, ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions du président. A défaut, elle élit elle-même son président.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le Bureau ainsi constitué, désigne un secrétaire de séance, qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée. Une feuille de présence est émargée par les actionnaires présents ou leurs représentants et certifié exacte par les membres du Bureau.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur une deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Les votes s'expriment, soit à mainlevée, soit par appel nominal, au choix du Bureau. Il ne peut être procédé à un scrutin secret qu'à la demande des membres représentant par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Dans ce cas l'assemblée devra à la majorité, fixer les modalités de détail du scrutin; à défaut, celles-ci seront arrêtées par le Bureau à l'égard duquel le secret du scrutin pourra alors ne pas être observé.

Le Conseil d'Administration répartit les pouvoirs en blanc entre les mandataires qu'il désigne.

L'exercice du droit de vote afférent aux actions sur lesquelles les versements n'ont pas été opérés sera suspendu aussi longtemps que ces versements, régulièrement appelés et exigibles, n'auront pas été effectués.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du Bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Pour l'assemblée générale ordinaire aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale ordinaire délibère sur toute proposition figurant à son ordre du jour et qui ne relève pas de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire.

Elle a notamment pour attribution d'entendre le rapport du Conseil d'Administration sur le déroulement de l'exercice écoulé et les rapports des commissaires aux comptes, d'examiner le compte d'exploitation générale, celui des pertes et profits et le bilan, de décider l'affectation des résultats, la répartition du dividende et de statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de chaque exercice écoulé.

Elle nomme et révoque les membres du Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes et fixe les jetons de présence alloués au Conseil.

L'assemblée générale extraordinaire, délibérant comme il est dit ci-après, peut modifier les statuts dans toutes les dispositions. Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

L'assemblée générale délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sauf en cas de fusion, de scission ou d'opérations y assimilés, les modifications touchant à l'objet ou à la forme de la société doivent être approuvées par l'assemblée générale des obligataires. Cette assemblée ne délibère valablement que si la moitié au moins des titres en circulation est représentée et que si l'ordre du jour indique les modifications proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

Dans la seconde assemblée, les obligataires non présents et non représentés seront considérés comme présents et comme votant les propositions du Conseil d'Administration. Il faudra toutefois, sous peine de nullité:

a) que l'avis de convocation reproduise l'ordre du jour de la première assemblée en indiquant la date et le résultat de celle-ci;

b) qu'il spécifie les propositions du Conseil d'Administration sur chacun des objets figurant à cet ordre du jour, en indiquant les modifications proposées;

c) qu'il contienne l'avertissement aux obligataires que leur non-présence à l'assemblée générale vaudra adhésion aux propositions du Conseil d'Administration.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont valablement prises si elles sont adoptées par les deux tiers de voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la Société jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défaillance faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

La dénomination sociale est suivie de la mention en liquidation. La personnalité morale de la société subsiste pour les besoins de sa liquidation jusqu'à clôture de celle-ci.

La dissolution met fin au mandat des administrateurs ainsi qu'à celui des commissaires aux comptes.

Les actionnaires réunis en assemblée générale nomment un ou plusieurs liquidateurs, dont ils déterminent les fonctions et fixent la rémunération.

Le ou les liquidateurs sont révoqués et remplacés selon les formes prévues pour leur nomination, mais leur mandat leur est donné, sauf stipulation contraire en principe pour toute la durée de la liquidation.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire au capital social comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1. la société BRENWOOD HOLDING Ltd, préqualifiée, neuf cent trente-cinq actions | 935 |
| 2. Monsieur Roland Weller, préqualifié, trois cent quinze actions, | 315 |
| Total: mille deux cent cinquante actions, | 1.250 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ LUF 65.000,- (soixante-cinq mille francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Roland Weller, préqualifié, président du Conseil d'Administration
 - Monsieur Francis Ehrhart, administrateur de sociétés, demeurant à F-67550 Vendenheim, 13, rue des Platanes;
 - Monsieur Marc Bourgeois, administrateur de sociétés, demeurant à F-57000 Metz-Magny, 9, rue des Angéliques.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.
5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
6. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Messieurs Roland Weller et Marc Bourgeois, préqualifiés.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 94, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 décembre 1998.
(51519/222/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

T. Metzler.

BORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
 Siège social: L-1719 Luxembourg, 19, rue des Hauts-Fourneaux.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Borges Matias, commerçant, demeurant à Luxembourg, 19, rue des Hauts-Fourneaux.

2.- Madame Anabela Coelho Dos Santos, commerçante, épouse de Monsieur Manuel Borges Matias, demeurant à Luxembourg, 19, rue des Hauts-Fourneaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art 1^{er}. La société prend la dénomination de BORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Par simple décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, il peut être procédé à la création d'une succursale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs débits de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- par Monsieur Manuel Borges Matias, commerçant, demeurant à Luxembourg, 19, rue des Hauts-Fourneaux, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales | 499 |
| 2.- par Madame Anabela Coelho Dos Santos, commerçante, épouse de Monsieur Manuel Borges Matias, demeurant à Luxembourg, 19, rue des Hauts-Fourneaux, une part sociale | 1 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraineront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé précédent n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente mille francs (frs. 30.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1719 Luxembourg, 19, rue des Haut-Fourneaux.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Anabela Coelho Dos Santos, préqualifiée.
- Est nommé gérant administratif, pour une durée déterminée, Monsieur Manuel Borges Matias, préqualifié.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Borges, A. Coelho Dos Santos, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 94, case 11. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 décembre 1998.

T. Metzler.

(51521/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

UNISPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 31.296.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 1998

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 octobre 1998:

Monsieur Félix Chatellier, demeurant à Bouliac (F),

Monsieur Hervé Chatellier, demeurant à Bouliac (F),

Monsieur Luc Chatellier, demeurant à Ludes (F),

ont été nommés administrateur en remplacement de:

Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

démissionnaires.

Le mandat des administrateurs viendra à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51506/294/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 1998.
